

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 novembre 2023

N° VA_DEL2023_142

Objet : Fourrière automobile - Autorisation de lancement d'une procédure de concession de service public

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Dominique GUERIN étant absent.

Considérant que la Ville assure dans le cadre de ses compétences la mise en fourrière, l'aliénation et la destruction des véhicules en infraction ou abandonnés sur son territoire,

Considérant que la Convention de Concession de Service Public actuelle de fourrière automobile se termine le 17 mars 2024 et qu'il y a lieu de renouveler cette concession et lancer une procédure de concession de service public.

Considérant que la Ville n'a pas la possibilité de gérer directement ce service et qu'il conviendrait de le confier à un concessionnaire,

Vu les articles L.1411-1 et suivants et l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1121-3 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles R.325-30 et suivants et R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu les arrêtés ministériels du 3 août 2020 et du 4 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 9 octobre 2023,

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 16

octobre 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- **d'autoriser le principe de concession du service public de la gestion de la fourrière automobile sur la commune de Villeneuve d'Ascq ;**
- **d'approuver le renouvellement et le lancement d'une procédure de concession de service public pour une durée de 5 ans ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à engager cette procédure et à signer tout document en rapport avec la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 10 novembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231107-198709-DE-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 8 novembre 2023